Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 8 (1916)

Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE

*୬୬୬୬୬୬୬୬୬୬୬୬୬୬୬୬୬୬୬୬୬୬୬*୬୬

SUISSE ของของของของของของของของ

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an Pour l'Etranger: Port en sus Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'U.S.F.S. Par intérim: G. Heymann Téléphone 1808 o o o Kapellenstrasse 6 o o o Compte de chèques Nº III 1366 ♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦ Paraît tous les mois ♦♦♦♦♦♦♦♦♦

o Expédition et administration : o Imprim. de l'Union, Berne 0000 Kapellenstrasse, 60000

SOMMAIRE:	Page							ag
1. Pendant la guerre								
2. Union syndicale internationale								
3. Les Tribunaux de Prud'hommes en Suisse								
4. Leurs théories	19	8. Divers	 •				•	2

Pendant la guerre

Dans le monde des industriels

La guerre, parmi tout le mal dont elle sera cause, aura au moins démontré que les intérêts capitalistes ignorent tout ce qui touche à la sentimentalité, et qu'ils font fi de «l'Union sacrée » quand elle leur est préjudiciable. On vient d'avoir deux exemples du sans-gêne avec lequel le monde patronal qui, à tout propos, plaint les ouvriers de ce que le «syndicat les prive de leur liberté individuellle », entend servir ses intérêts dans les moments pénibles que nous vivons. Les militants ouvriers n'ont pas eu besoin de ces exemples pour leur apprendre combien le patronat ose tout, et que souvent il trouve un appui dans les autorités. Les mesures que, d'un commun accord, les industriels et les autorités prennent en temps de grève ont toujours été suffisamment édifiantes pour que de nouveaux exemples ne soient pas d'une nécessité absolue. Mais dans les deux cas qui nous intéressent, l'attitude des industriels à l'égard des ouvriers est tellement contradictoire, parce que leurs intérêts le veulent ainsi, qu'elle vaut la peine d'être signalée. Il s'agit, d'une part, des industriels sur machines qui cherchent à empêcher le départ d'ouvriers suisses à l'étranger, et, d'autre part, de certains industriels en horlogerie qui, non seulement favorisent le départ des ouvriers, mais le font précéder de l'exode de l'industrie. Et cette attitude est d'autant plus intéressante qu'il s'agit, en l'occurence, de patriotes incontestables et... incontestés.

Union sacrée

Si des mesures devaient être prises, pendant la guerre, à l'adresse de la classe ouvrière par les autorités et par les industriels, ça ne devait être que des mesures de nature à lui faciliter l'existence, ou plutôt à atténuer les fâcheux effets de la guerre. Parce qu'enfin, si quelqu'un a cru à «l'Union sacrée» et s'est sacrifié pour sauvegarder les intérêts du pays, c'est bien le monde des exploités.

Quand la guerre éclata, au mois d'août 1914, les gouvernements de tous les pays s'empressèrent de faire appel à la classe ouvrière, en la suppliant de faire trêve à la lutte de classe, pour ne penser qu'à la patrie menacée. En Suisse, on peut affirmer que les ouvriers ont fait largement leur devoir à ce sujet. Quoique ne possédant rien, ils ont gardé fidèlement les frontières et se sont montrés prêts à faire le maximum de sacrifices.

Or, pendant ce temps, qu'elle fut l'attitude des possédants et d'un certain patronat, en particulier? Les beaux sentiments patriotiques cédèrent bien vite le pas devant les intérêts particuliers. Partout où l'organisation syndicale n'existait pas, ou n'était pas suffisamment développée, ce fut la spéculation sur la misère.

Chez les industriels sur machines et sur métaux

Dans cette branche d'industrie, le patronat ne manqua pas de profiter de l'occasion qu'il avait de se lancer à la curée. Les baisses de salaire furent nombreuses et nombreux aussi furent les ouvriers auxquels on notifia leur congé, alors qu'ils étaient aux frontières. Dans certaines régions, la réaction profita de l'occasion pour priver le peuple d'un droit constitutionnel, le droit de réunion. Quant à la presse patronale, qui aurait dû s'inspirer de « l'Union sacrée » pour rappeler à l'ordre ces gens-là, elle se moquait de leurs victimes.

Mais messieurs les industriels comptaient sans la reprise du travail, quand ils supposaient que les ouvriers accepteraient sans mot dire toutes les conditions qu'on voulait bien leur imposer. Grâce aux commandes de guerre, la main-d'œuvre